



## **La grippe aviaire en Turquie et en Asie évaluée lors d'une réunion du Comité européen de sécurité sanitaire (European Health Security Committee)**

Aujourd'hui, jeudi 12 janvier, a eu lieu à Luxembourg une réunion de coordination du Comité de sécurité sanitaire. Au sein de ce comité, les services des Etats membres qui sont compétents pour la prévention et la lutte contre la grippe humaine ont été représentés. La Commission y a également invité les coordinateurs nationaux pour la grippe. Pour la Belgique, le Commissaire interministériel Influenza (Piet Vanthemsche) et le responsable du SPF Santé publique (Daniel Reynders) ont participé à cette réunion au cours de laquelle a été discuté de la situation en ce qui concerne la propagation du virus de la grippe aviaire (a/H5N1) en Turquie et dans les autres régions atteintes, aussi bien chez les volailles que chez les humains.

Les participants au Comité de sécurité sanitaire ont reçu le feedback de la mission extraordinaire de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et des FAO/OIE (Food and Agricultural Organisation / Office international des Epizooties) en vue d'évaluer la situation en Turquie en accordant une attention particulière à la transmission du virus à l'homme. La délégation turque y a également fourni certaines explications.

On peut affirmer, en guise de conclusion, que la peste aviaire est fortement répandue parmi les volailles en Turquie. Un premier cas a été observé en octobre 2005, provoqué probablement par des oiseaux migrateurs, notamment dans des « back yard flocks », c'est-à-dire des volailles détenues par les personnes privées. Dans les cas observés jusqu'ici chez les humains (au nombre de 15), il y avait toujours eu des contacts avec des volailles infectées. En ce moment, 159 personnes sont en observation en Turquie. Elles sont toutes suivies de près et on essaie d'établir au moyen d'analyses en laboratoire s'il s'agit vraiment d'infections d'influenza par le virus A/H5N1. Dans les semaines à venir, l'ampleur réelle de la propagation réelle de la grippe chez les humains en Turquie se précisera. Une transmission interhumaine n'a pas été observée et le virus est le même que celui détecté en Asie. Tous les Etats membres reconnaissent les efforts fournis par les autorités turques pour gérer au mieux la situation.

De plus, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) envoie des équipes dans les pays voisins de la Turquie (Roumanie, Ukraine, Arménie, Syrie, Iran, Irak), afin d'y suivre la situation. Jusqu'à présent, aucune infection humaine n'y a été constatée. L'OMS stimule ces pays, afin qu'ils intensifient leurs systèmes de surveillance et leurs activités de contrôle et afin d'assurer un bon échange d'informations.

D'autre part, les Etats membres ont saisi cette occasion pour examiner si les mesures de sécurité en place suffisent à gérer la situation. La délégation belge a fortement insisté sur une

collaboration coordonnée impliquant la prise de décisions en commun et sur la base des avis scientifiques de l'ECDC et de l'OMS. Tous les participants à la réunion ont été d'accord pour dire que les conseils donnés actuellement aux voyageurs sont suffisants : les personnes qui se rendent dans les pays où l'A/H5N1 a été décelé, doivent prendre certaines mesures de précaution (éviter le contact avec les volailles, ne consommer que des produits de volailles bien cuits, respecter une bonne hygiène de base), il peuvent également consulter le site [www.influenza.be](http://www.influenza.be). Le représentant du Royaume-Uni a affirmé explicitement que son pays n'a pas non plus déconseillé les voyages. Il y a aussi eu un échange des points de vue concernant une stratégie coordonnée pour ce qui concerne les informations fournies aux voyageurs dans les aéroports, mais des conclusions formelles n'ont pas été formulées à ce sujet. Toutefois, tous les participants ont confirmé le besoin d'une concertation et d'une coordination plus régulières au niveau européen.

**Pour rappel :**

A l'heure actuelle, 15 infections humaines au virus a/H5N1 ont été confirmées en Turquie. Un nombre plus élevé de personnes ont été hospitalisées et ces patients présentent certains symptômes, mais il n'est pas certain qu'il s'agit effectivement de porteurs du virus de la grippe aviaire. Il est certain qu'au total, 2, éventuellement 3 enfants sont morts du virus de la grippe aviaire. La preuve qu'il s'agirait ici d'une transmission interhumaine n'a pas été apportée.

Le lundi 9 janvier, la Commission européenne a pris certaines mesures en vue d'éviter la propagation du virus de la grippe aviaire en direction de l'Europe. Elle a décidé d'interdire les exportations de plumes non traitées en provenance de certains pays voisins de la Turquie (Arménie, Géorgie, Syrie, Iran, Irak et Azerbaïdjan). L'exportation de volailles et de produits de volailles vers l'UE en provenance de ces pays avait déjà été interdite. La Commission a aussi insisté sur une surveillance plus intensive de la population d'oiseaux.